

DEPARTEMENT DU NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de
LEZENNES**

**Arrondissement
de LILLE**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Objet : Actualisation de l'autorisation de programme pour le
Groupe Scolaire**

**Date de convocation :
Le 24 avril 2026**

Présents : Didier DUFOUR – Edouard BABIK - Ludovic CHRETIEN – Frédérique DESCAMPS – Michaël DESEURE – Cathy DONDEYNE – Alexis DUCHESNE – Aude DUDENKO - Farid FARAJI - Gaëlle GAUDRON – Marc GODEFROY – Franck LACMANS – Lucienne LAVOISIER – Quentin LEGER – Reinald LORIDAN – Cyril MIRABAUD - Raphaëlle MIRABAUD – Carole PETIT – Pascaline PREVOST – Jean SAGETTE – Stéphanie SAGETTE – Elodie STANASZEK

**Nombre de Conseillers
en exercice : 23**

Absents excusés :
Sandrine DEPLECHIN donne pouvoir à Jean SAGETTE

Absents :

**Nombre de Conseillers
Présents : 22**

**Nombre de Conseillers
Votants : 23**

**Pour : 23
Contre : 00
Abstention : 00**

Secrétaire de séance : Edouard BABIK

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3
Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,
Vu l'instruction M57,
Vu l'approbation du Règlement Budgétaire et financier de la commune en date du 29 Avril 2026 par la délibération D_2026_04_29_01
Vu le programme d'études engagé en 2020 pour la construction d'un groupe scolaire et d'un ensemble périscolaire
Vu la délibération 2022-04-05 /13 du 05 avril 2022 portant création d'une autorisation de programme pour la construction d'un groupe scolaire

Considérant qu'il convient d'actualiser les montants affectés à l'autorisation de programme susvisée pour tenir compte de l'évolution de l'évaluation du coût de l'opération et de la prévision de l'affectation des crédits de paiement destinés à cette opération, compte tenu notamment de la reprise du programme d'études dans le cadre du programme d'Etat Edu' Rénov' et des orientations nouvelles de réhabilitation/extension

Il est proposé de modifier et réviser l'autorisation de programme 001/2022 comme suit :

Autorisation de Programme	Art 2131	année	Crédits de paiement
001/2022 Construction d'un Groupe Scolaire	1 547 507,27 €	2022	annulés
	258 648,00 €	2024	annulés
	300 000,00 €	2025	annulés
	2 065 641,21 €	2025	annulés
	2 294 712.69 €	2026	2 294 712.69 €
	500 000.00 €	2027	500 000.00 €
	500 000.00 €	2028	500 000.00 €
	500 000.00 €	2029	500 000.00 €
	500 000.00 €	2030	500 000.00 €
	500 000.00 €	2031	500 000.00 €
	5 205 287.31 €	2032	5 205 287.31 €
	10 000 000.00 €	Total	10 000 000.00 €

Pour rappel, considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement (AP /CP) est nécessaire au montage du projet et à la construction d'un Groupe Scolaire composé de deux écoles, d'un équipement périscolaire, d'une unité de production en restauration collective et d'un réfectoire (programme initial en cours de révision)

Le montant des crédits de paiement ouverts au titre d'un exercice représente la limite des dépenses pouvant être liquidées ou mandatées sur l'exercice.
 Les crédits de paiement de l'Autorisation de Programme visée ci-dessus figureront à la section d'investissement du Budget Primitif 2026 et sont détaillés ci-dessous :

Ces dépenses prévisionnelles seront équilibrées en recettes comme suit :

Plan de Financement prévisionnel	Dépenses	Recettes	Financier
Autorisation de programme 001/2022	10 000 000.00€	10 000 000.00 €	Part communale (dans l'attente de visibilité sur programme révisé consolidé et cofinancement possibles)
Total	10 000 000.00 €	10 000 000.00 €	

Monsieur le Maire a été autorisé par la précédente délibération de création de l'autorisation de programme à solliciter toute entité, organisme ou partenaire financier susceptible d'apporter une contribution d'équilibre financier au projet.

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 04 MAI 2026

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 04 MAI 2026